



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoiresService de l'aménagement, de la biodiversité
et de l'eauDossier suivi par : Chantal BICHLER
Tél. : 03 87 34 33 27
Fax : 03 87 34 33 23
Mél : chantal.bichler@moselle.gouv.fr
Réf. : CBI**Monsieur le Directeur
NOEL PROMOTIONS
24, avenue robert Schuman
57000 METZ****Objet** Courrier d'acceptation immédiate
Dossier de déclaration concernant des travaux sur berge
à Augny
PJ Fiche de renseignement du IOTA
Arrêté du 28 novembre 2007

Metz, le 9 février 2015

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

pose d'une tête d'aqueduc sur la berge du ruisseau du Rilleau pour créer un exutoire des eaux pluviales d'un lotissement de 14 parcelles à construire rue de Metz à Augny.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **27 janvier 2015**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2015-00009**
- Dossier réalisé par : Michel Klein Architecte

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint **le récépissé clôturant son instruction administrative**.
Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du Code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée en mairie de Augny où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau

Par intérim, la chargée de mission Police de l'eau

Valérie ANTOINE-POTIER

Chantal BICHLER